Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 3 juin 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Vincent Jarry, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS :

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.*

Six personnes sont présentes lors de la séance et deux personnes y participent en ligne.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE – MRC

4) ADMINISTRATION

a. Acceptation de la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2025 et le nommer comme vérificateur pour l'année financière 2025.
b. Paiement des factures de Côté-Jean pour des services d'ingénierie en lien avec le chalet du parc.
c. Municipalisation du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi).
d. Avis de motion du Règlement 2025-07 décrétant l'acquisition à titre gratuit du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi) et des parties de lots adjacents nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 929$ pour en acquitter les coûts.

5) VOIRIE

a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
b. Adoption du plan de signalisation au carrefour du rang Vincent, rang de la Montagne et de la rue Principale.
c. Demande d'aide financière concernent un passage à niveau dans le cadre du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM).
d. Demande d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement pour des travaux à la suite des pluies du 17 et 18 mai 2025.
e. Acceptation de la soumission d'EXP Inc. pour la préparation des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Bolton-Centre.

PROJET

6) URBANISME

a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 23 mai 2025
c. Autorisation pour l'émission d'un permis de modification du revêtement extérieur : murs, toiture, et fenestration au 185, chemin du Grand-Bois.
d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour repeindre les revêtements de la toiture et des murs extérieurs au 2, rang de la Montagne.
e. Autorisation pour l'émission d'un permis de construction d'une résidence unifamiliale au 110, chemin Bolton-Centre.
f. Autorisation pour l'émission d'un permis de construction du chalet du parc municipal et du cabanon et adoption des plans finaux.
g. Renouvellement des mandats des membres du CCU pour la période 2025-2027.

7) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 22 avril 2025.
c. Vision municipale et cibles de conservation dans le cadre de l'élaboration du Plan de conservation des milieux naturels.

8) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
b. Rapport du conseiller responsable des sentiers.
c. Autorisation de la tenue de festivités à l'occasion de la Fête de bénévoles de la Coop du Grand-Bois au parc municipal.
d. Autorisation de la tenue de festivités à l'occasion du Micro-ouvert organisé au parc municipal.

9) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
b. Adoption du Règlement 2025-06 amendant le règlement 2024-15 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

10) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

11) AFFAIRES DIVERSES

12) PÉRIODE DE QUESTIONS

13) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROJET

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-06-089 **Il est proposé par Harry Bird**
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 mai 2025 ;

2025-06-090 **Il est proposé par Vincent Jarry**
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE le conseil adopte le procès-verbal du 6 mai 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

Madame Michèle Turcotte présente le résumé de la rencontre avec les maires de la MRC.

4) ADMINISTRATION

a. **Acceptation de la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2025 et le nommer comme vérificateur pour l'année financière 2025.**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de la part de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour l'année 2025 ;

2025-06-091 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur**
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme le bureau comptable RCGT comme vérificateur de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pour l'année fiscale 2025 ;

QU'il accepte l'offre de services de RCGT qui inclut la préparation et la présentation de l'audit et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, pour un montant

PROJET

total de 10 825 $ (plus taxes), ainsi que le taux horaire proposé pour le travail additionnel nécessaire.

ADOPTÉE

b. **Paiement des factures de Côté-Jean pour des services d'ingénierie en lien avec le chalet du parc.**

CONSIDÉRANT QUE le mandat initial donné à Côté-Jean et Associés inc. a été modifié, afin d'ajouter des services d'ingénierie pour les plans de construction du nouveau cabanon, pour l'estimation des coûts de construction et pour soutien à l'appel d'offres publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du *Règlement numéro 2024-02 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-02 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépens es et de créer un comité de sélection* prévoit que tout dépassement des coûts du contrat initial supérieur à 20 000$ doit être approuvé par résolution ;

2025-06-092 **Il est proposé par Vincent Jarry**
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement des factures numéro 8434, 8599, 8600 et 8601, pour un total de 20 500 $ (plus taxes).

ADOPTÉE

c. **Municipalisation du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi).**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a reçu une demande de municipalisation du chemin privé Verdi, désigné par le numéro de lot 5 191 606, du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande a été signée par la majorité de propriétaires ayant droit de vote ;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel du chemin, monsieur Sylvain Métivier a signé une attestation assermentée datée du 28 mars 2025, confirmant son intention de céder gratuitement ce lot à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un rapport de la part de la firme d'ingénieurs Artelia indiquant les travaux et les coûts afférents requis pour la mise aux normes du chemin Verdi en vue de la municipalisation ;

ATTENDU QUE les conditions requises par la Politique de municipalisation des chemins privés de la Municipalité ont été ainsi respectées ;

ATTENDU QU'afin de couvrir les coûts de travaux et de municipalisation du chemin, la municipalité a besoin d'un emprunt en valeur de 291 929 $;

2025-06-093 **Il est proposé par Vincent Jarry**
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

PROJET

QUE le conseil autorise la municipalité à acquérir de gré à gré à titre gratuit le lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi), ainsi que toutes les parties de lot adjacentes nécessaires pour la mise aux normes et la réfection du chemin ;

QUE le conseil autorise la mairesse, Michèle Turcotte et la directrice générale, Cristina Chiurtu, à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du chemin et des parties de lot adjacentes identifiées à la suite de l'opération de bornage qui aura lieu après les travaux ;

QUE la municipalité assume les frais de notaire en lien avec le transfert de la propriété du lot numéro 5 191 606 du Cadastre du Québec;

QUE le conseil autorise la mairesse, Michèle Turcotte et la directrice générale, Cristina Chiurtu, à signer une entente avec les propriétaires concernés permettant à la municipalité l'accès à leurs terrains pendant les travaux, ainsi que l'empiétement sur leurs lots, si nécessaire ;

D'autoriser la réalisation de travaux de réfection et mise aux normes du chemin, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Artelia inc. en date du 28 février 2025 et révisée le 14 mars 2025, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus;

D'obtenir un emprunt temporaire pour couvrir les coûts des travaux et les autres frais avant l'obtention de l'emprunt définitif.

ADOPTÉE

d. **Avis de motion du Règlement 2025-07 décrétant l'acquisition de gré à gré à titre gratuit ou par expropriation du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi) et des parties de lots adjacents nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 929 $ pour en acquitter les coûts.**

AVIS DE MOTION est donnée par la mairesse, Michèle Turcotte qu'à une séance prochaine du conseil le Règlement 2025-07 décrétant l'acquisition de gré à gré à titre gratuit du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi) et des parties de lots adjacents nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 000$ pour en acquitter les coûts sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement sera déposée lors d'une prochaine séance du conseil.

5) VOIRIE

a. **Rapport du conseiller responsable de la voirie.**

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois de juin.

PROJET

b. **Adoption du plan de signalisation au carrefour du rang Vincent, rang de la Montagne et de la rue Principale.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut améliorer la sécurité des utilisateurs de l'intersection de la rue Principale, rang de la Montagne et rang Vincent ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs EXP inc. a préparé des plans de signalisation pour l'intersection qui prévoient :

- Diminuer à 40 km/h la vitesse sur le chemin Bolton-Centre à partir du chemin Racicot jusqu'à l'intersection ;
- Diminuer à 40 km/h la vitesse sur la rue Principale avant le chemin Desautels ;
- Rajouter des arrêts à l'intersection de la rue Principale avec le rang de la Montagne ;

2025-06-094 **Il est proposé par Alexandre Berger**
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte les plans de signalisation proposés par la firme EXP inc;

QUE les modifications proposées soit implémentées dès que possible.

ADOPTÉE

c. **Demande d'aide financière concernant un passage à niveau dans le cadre du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM).**

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Étienne-de-Bolton a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAPNM et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale ;

ATTENDU QUE le projet à réaliser est effectué en conformité avec la *Loi sur la sécurité ferroviaire* ou la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé*;

ATTENDU QUE les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :
– l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);

PROJET

– la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

2025-06-095 **Il est proposé par Vincent Jarry**
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaitre qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifier que Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet – incluant la convention d'aide financière, si applicable – avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

d. **Demande d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement pour des travaux à la suite des pluies du 17 et 18 mai 2025.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Cristina Chiurtu, directrice générale agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2025-06-096 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur**
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaitre qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

e. **Acceptation de la soumission d'EXP inc. pour la préparation des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Bolton-Centre.**

CONSIDÉRANT QU'un ponceau a été endommagé à la suite des pluies abondantes qui ont eu lieu le 17 mai 2025 ;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs EXP inc. nous a envoyé une soumission pour la préparation des plans et des devis pour la réfection du ponceau ;

2025-06-097 **Il est proposé par Harry Bird**
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la soumission d'EXP pour la préparation des plans pour un montant de 5 000$ (plus taxes).

ADOPTÉE

6) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois de mai est déposé par la directrice générale et il est présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme et président du CCU.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 23 mai 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par monsieur Jocelyn Brasseur, conseiller responsable de l'urbanisme et membre du CCU.

c. Autorisation pour l'émission d'un permis de modification du revêtement extérieur : murs, toiture, et fenestration au 185, chemin du Grand-Bois.

Adresse : 185, chemin du Grand-Bois
Lot : 5 191 740
Zone : RUR-7
Nature de la demande : Modifications aux revêtements extérieurs : murs et toiture, fenestration.

CONSIDERANT QUE les matériaux (bois) et la couleur du revêtement extérieur (vert forêt) suggérés rencontrent les objectifs du PIIA-1 et contribuent à la mise en valeur de l'aspect patrimonial de la résidence ;

CONSIDERANT QUE les fenêtres doivent respecter l'apparence patrimoniale de la zone ;

2025-06-098 **Il est proposé par Harry Bird**
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet soit accepté conditionnellement à ce que les fenêtres à battant aient des croissillons imitant les fenêtres à guillotine et que les cadrages existants soient conservés afin d'imiter la construction d'origine.

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis de modification du revêtement extérieur (murs et toiture) et des fenêtres, selon les conditions mentionnées.

ADOPTÉE

PROJET

d. **Autorisation pour l'émission d'un permis pour repeindre les revêtements de la toiture et des murs extérieurs au 2, rang de la Montagne.**

Adresse : 2, rang de la Montagne
Lot : 5 191 663
Zone : COM-2
Nature de la demande : Repeindre les revêtements de la toiture et des murs extérieurs.

CONSIDERANT QUE les couleurs proposées : jaune pour les murs extérieurs et gris moyen pour la toiture rencontrent les exigences du règlement PIIA-1 ;

CONSIDERANT QUE les couleurs proposées conservent l'aspect patrimonial de la résidence ;

2025-06-099 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur**
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour repeindre les revêtements de la toiture et des murs avec les couleurs proposées.

ADOPTÉE

e. **Autorisation pour l'émission d'un permis de construction d'une résidence unifamiliale au 110, chemin Bolton-Centre.**

Adresse :110, chemin Bolton centre
Lot : 5 191 824
Zone : RUR-11 et RUR-9
Nature de la demande : Résidence unifamiliale.

CONSIDERANT QUE les plans de la résidence proposent une architecture traditionnelle propre au secteur du chemin Bolton-Centre ;

CONSIDERANT QUE le mariage des matériaux de la façade avant ne cadre pas avec l'aspect patrimonial recherché ;

2025-06-100 **Il est proposé par Harry Bird**
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet soit accepté conditionnellement à ce que le revêtement extérieur de la façade avant soit composé d'un seul matériau, idéalement du bois.

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis de construction de la résidence unifamiliale en respectant les conditions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

PROJET

f. **Autorisation pour l'émission d'un permis de construction du chalet du parc municipal et du cabanon et adoption des plans finaux.**

Demande de : Municipalité
Adresse : 15, rue du Parc
Lot : 5 191 834
Zone : SPI-1
Nature de la demande : reconstruction du chalet municipal et d'un cabanon

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une première variante des plans du nouveau chalet au CCU lors de la séance du 4 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU avait recommandé l'utilisation d'un revêtement en bois naturel et de conserver la tôle pour le toit mais d'une autre couleur que le noir et de teinte pâle ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du CCU ont été pris en considération lors de la création des plans finaux en date du 21 mai 2025 ;

2025-06-101 **Il est proposé par Harry Bird**
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis de construction du nouveau chalet du parc municipal et d'un cabanon selon les plans finaux produits par Espace vital inc.et par Côté-Jean et associés inc.

QUE le conseil adopte les plans finaux du chalet et du cabanon du parc municipal datés du 21 mai 2025.

ADOPTÉE

g. **Renouvellement des mandats des membres du CCU pour la période 2025-2027.**

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable sur résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le terme de deux ans se calcule à compter de la date de leur nomination par résolution.

2025-06-102 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur**
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil renouvelle les mandats de Céline Topp et Ronald Delcourt, qui sont arrivés à l'échéance le 16 février 2025, avec effet rétroactif au 16 février 2025, ainsi que les mandats de Sylvain Ménard et André Ricard, dont les mandats arriveront à l'échéance le 14 juin 2025.

ADOPTÉE

PROJET

7) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du procès-verbal du CCE

Le rapport du comité consultatif en environnement du 22 avril 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Vision municipale et cibles de conservation dans le cadre de l'élaboration du Plan de conservation des milieux naturels.

CONSIDÉRANT QUE le portrait socio-écologique réalisé à l'automne 2024, intitulé *Conservation des milieux naturels de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, cibles, état et perspectives*, propose des cibles de conservation à l'échelle municipale, au sens des *Standards ouverts sur la pratique de la conservation* ;

CONSIDÉRANT QUE le sondage citoyen tenu en avril 2025, les consultations du Comité consultatif en environnement (CCE), du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Conseil municipal, ainsi que les rencontres avec les municipalités voisines ont montré que les cibles identifiées sont pertinentes et largement acceptées par la communauté locale ;

CONSIDÉRANT la cohérence de ces cibles avec les *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire*, la *Stratégie québécoise de connectivité écologique* et le *Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, qui prévoient tous des objectifs spécifiques à la conservation des milieux naturels ;

CONSIDÉRANT l'importance de contribuer à l'objectif 30 % d'aires protégées d'ici 2030 (30/30) fixé par le gouvernement du Québec dans son *Plan Nature*, auquel la Municipalité souhaite s'arrimer ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer la résilience climatique de la communauté en protégeant les milieux naturels qui atténuent les impacts des changements climatiques ;

2025-06-103 **Il est proposé par Vincent Jarry**
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité reconnaît la vision municipale suivante en matière de conservation des milieux naturels :

· *La Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton s'efforce de préserver la biodiversité et les services écosystémiques de son territoire en appliquant des principes de gestion adaptative qui équilibrent conservation et développement local, en tenant compte de pressions liées aux activités humaines, dont l'urbanisation et les changements climatiques. Par des mesures stratégiques, réglementaires, politiques et économiques, elle vise*

PROJET

à limiter les menaces sur les cibles de conservation actuelles et futures. La Municipalité encourage la participation commune à sa vision de la conservation et contribue ainsi à la résilience écologique et sociale pour les années à venir.

QUE les cibles de conservation suivantes soient officiellement reconnues par la Municipalité, notamment en raison de leur importance écologique, économique et socioculturelle respective :

a. Les massifs forestiers non fragmentés ;
b. Les massifs montagneux ;
c. Les corridors écologiques ;
d. Les milieux humides et hydriques, ainsi que leurs zones tampons ;
e. La ressource en eau ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Comité consultatif en environnement, au Comité consultatif d'urbanisme et aux municipalités voisines afin de favoriser la concertation régionale.

ADOPTÉE

8) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.

Monsieur Harry Bird, conseiller responsable des loisirs et de la culture, présente le rapport du mois.

b. Rapport du conseiller responsable de sentiers.

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de sentiers, présente le rapport du mois.

c. Organisation de la Fête des bénévoles de la Coop du Grand-Bois le 5 juillet 2025.

CONSIDÉRANT QUE la Coop du Grand-Bois organisera au parc municipal la fête des bénévoles le 5 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la consommation d'alcool est prévue au cours de cette activité spéciale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 2018-06 prohibe le fait de diffuser de la musique ou de participer à un spectacle sauf à l'occasion d'une activité spéciale et autorisée par résolution du conseil. Une activité spéciale désigne une activité irrégulière organisée dans un but de récréation sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du Règlement 2018-05 défend à toute personne de consommer des boissons alcoolisées ou d'être en possession de contenant(s) ouvert(s) comportant de la boisson alcoolisée, dans tout endroit public de la municipalité, sauf à l'occasion d'une activité spéciale pour laquelle la municipalité a prêté ou loué la place publique.

2025-06-104 **Il est proposé par Harry Bird**
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

PROJET

QUE la Municipalité autorise la tenue des festivités à l'occasion de la Fête des bénévoles de la Coop du Grand-Bois, au parc municipal et à la date mentionnée.

QUE la Coop du Grand-Bois soit autorisée à faire la demande de vente des boissons alcoolisées durant cette fête.

ADOPTÉE

d. **Organisation du « Micro ouvert » au parc municipal.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir une gamme variée d'activités aux citoyens.

CONSIDÉRANT QUE le 2 août il y aura une activité spéciale intitulée « Micro ouvert » au parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent d'emprunter le système de son appartenant à la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la consommation d'alcool est prévue au cours de cette activité spéciale.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis d'alcool devra être faite en conformité avec la règlementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 2018-06 prohibe le fait de diffuser de la musique ou de participer à un spectacle sauf à l'occasion d'une activité spéciale et autorisée par résolution du conseil. Une activité spéciale désigne une activité irrégulière organisée dans un but de récréation sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du Règlement 2018-05 défend à toute personne de consommer des boissons alcoolisées ou d'être en possession de contenant(s) ouvert(s) comportant de la boisson alcoolisée, dans tout endroit public de la municipalité, sauf à l'occasion d'une activité spéciale pour laquelle la municipalité a prêté ou loué la place publique.

2025-06-105 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur**
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la tenue de cette activité au parc municipal, que les organisateurs utilisent le système de son lui appartenant et que la demande de permis de vente d'alcool soit faite en date du 2 août 2025.

ADOPTÉE

9) SÉCURITÉ CIVILE

a. **Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.**

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

b. **Adoption du Règlement 2025-06 amendant le règlement 2024-15 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 6 mai 2025 et que le projet de règlement a été présenté lors de la même séance ;

CONSIDÉRANT QUE le but du règlement 2025-06 est d'abroger le paragraphe 4 de l'Article 11 du Règlement 2024-15 et d'ajouter l'article suivant à la suite de l'Article 11 :

Nul ne peut se trouver dans un endroit public, avec une arme à feu, un arc ou une arbalète hors de son étui sans excuse raisonnable.
L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-06-106 **Il est proposé par Vincent Jarry**
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-06 amendant le règlement 2024-15 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

ADOPTÉE

10) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

Liste des comptes à payer au 3 juin 2025

Fournisseur	Description	Montant
9245-0600 QUEBEC INC.	Concassés - travaux suite aux pluies du 16 mai 2025	284,57 $
BARGUÉGOL GAROUSSI	Remboursement pour boîte aux lettres endommagé	40,22 $
BUROPRO CITATION	Fourniture de bureau	363,74 $
BUROPRO CITATION	Lecture de compteur	1 604,09 $
CAIN LAMARRE	Avis juridique - 11 mars au 1er avril 2025	4 729,18 $
CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	Snow guard nord grand pour thermopompe	344,05 $
COMMUNICATION PLUS	Temps ondes - 1er juin au 1er juillet 2025	222,48 $
CONSERVATION LAC BROME	Adhésion 2025 - Conservation Lac Brome	25,00 $
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Projet 25049-C Plans et devis préliminaires - 1er Rang	5 518,80 $
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Projet 25050 - Plans et devis Chalet du parc	16 211,48 $
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Projet 25050B - Plans et devis Cabanon du parc	16 786,35 $
CREATIONS JADE INC.	Achat T-shirt employés avec logo SEDB	411,08 $
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	Assurances-collectives - Mai 2025	2 051,32 $
ENGLOBE CORP.	Avenant #1 - Ajout mètre linéaire	15 521,63 $
ENTRETIEN PAYSAGER RACICOT LACHAPELLE	1/2 - Entretien paysager pelouse terrains municipaux	2 299,50 $
ENVIRO5	Vidange de fosses septiques (4)	1 310,72 $

PROJET

ESPACE VITAL ARCHITECTURE INC.	Plan et devis - cabanon	861,16 $
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Barrière anti-sédiment - station de lavage - travaux chemins urgence pluie	2 463,05 $
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage des chemins	4 553,01 $
FQM Assurances	Modification de police - Assuré roulotte de chantier	59,95 $
GARO ÉLECTRIQUE INC.	Entrée électrique sur poteau - Station de lavage	3 449,25 $
GAZ PROPANE RAINVILLE INC.	Livraison gaz propane - Réservoir station de lavage	586,19 $
HYDRO-QUEBEC	Électricité parc - 20 mars au 20 mai 2025	393,08 $
HYDRO-QUEBEC	Électricité Mairie - Du 20 mars au 20 mai 2025	1 433,76 $
IMPRIMERIE DUVAL	Avis - Mesurage des boues	344,93 $
INFORMATIQUE ASR	Plan premium - 6 mai au 5 juin 2025	393,22 $
INFORMATIQUE ASR	Logiciel antivirus du 15 mai 2025 au 14 mai 2026 (1)	51,68 $
INFORMATIQUE ASR	Firewall Watchguard 17 mai au 16 juin 2025	126,42 $
INSPECTECH	Étude de caractérisation du terrain - Parc	862,31 $
LE MECANO DU VILLAGE	Réparation crevaison double pneu arrière droit	60,36 $
LES ENTREPRISES ALJER INC.	Réparation chemins	891,06 $
LES ENTREPRISES MYRROY INC.	Location balai aspirateur de type Bucher 8000	4 268,45 $
LES ÉQUIPEMENTS HARJO INC.	Livraison Tank 3000 - Station de lavage	862,31 $
LES ÉQUIPEMENTS HARJO INC.	Quincaillerie pour le tank 3000 - station de lavage	66,42 $
LETTRAGE DE L'ESTRIE	Numéro civique (1)	31,04 $
MODULE2GO	Location de roulotte pour la période des travaux au Chalet du parc	1 359,24 $
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	Publication d'appels d'offre - Agrandissement chalet	682,65 $
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration Juin 2025	910,00 $
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	Entente intermunicipale bibliothèque D. Simard 2025	3 166,60 $
OZERO SOLUTIONS	Ajout d'accessoires pour le réservoir-station de lavage	631,21 $
PENSE WEB INC.	Hébergement site web sed.qc.ca	206,27 $
PHARAND MICHELLE	Remboursement abonnement biblio Magog 2025	62,50 $
RAPPEL	Plan et devis pour remplacement ponceau 2e Rang	3 305,53 $
RICOVA SERVICES INC.	Cueillette et transport-Déchets et compost-Avril 2025	5 240,09 $
SANIVAC	Location toilette chimique - Chalet du parc	666,86 $
SERGE THOMAS	Déplacement des bandes de patinoire	126,47 $
STERICYCLE ULC	Service déchiquetage ponctuel sur place	568,33 $
TECHNOLOGIA FORMATION	Formation Insp Environnement - Gestion du temps	557,63 $
VILLAGE DES MÉTIERS D'ART SEDB	Aide pour conception site web - Réso 2024-11-236	112,12 $
VILLE DE WATERLOO	Entente intermunicipale prévention incendie 2025	13 735,55 $
VILLE DE WATERLOO	Entente intermunicipale en loisirs 2025	6 070,63 $
VILLE DE WATERLOO	1er vers-Entente intermunicipale service incendie 2025	29 458,80 $
		156 342,34 $

2025-06-107 **Il est proposé par**
appuyé par
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

PROJET

11) AFFAIRES DIVERSES

12) PÉRIODE DE QUESTIONS

13) LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-06-108 **Il est proposé par Harry Bird**
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20 h 20, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

_____	_____
Michèle Turcotte	Cristina Chiurtu
Mairesse	Directrice générale
	et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

PROJET